

Jardinier polyvalent des cimetières H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-375

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée ESPACES VERTS DIRECTION	Domaine d'activité Espaces verts	Service concerné CIM REGIE CIMETIERES
Catégorie du poste C	Poste ouvert aux Contractuels et Titulaires	Type de poste Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Participe à de l'entretien des espaces verts des quatre cimetières de la ville (18,5 HA), labellisés ECOJARDIN

Missions principales :

- Entretien écologique des espaces verts (tonte des gazon, désherbage manuel, fauche tardive ...)
- Confection de massifs (arbustifs et fleuris)
- Désherbage et traitement alternatifs allées et inter-concessions (débroussaillage et semis)
- Plantation et taille des arbustes, vivaces, bulbes
- Engazonnement
- Observation faune/flore liée au 0 phyto
- Entretien courant du petit matériel
- Respecter les règles de sécurité du travail (au volant et dans son activité quotidienne)
- Manutention possible de charges lourdes (terre végétale, paillage, ...)
- Conduite de véhicule utilitaire
- Entretien des monuments funéraires de la ville et historiques

Missions ponctuelles

- Réfection des trottoirs pour les désimperméabiliser et les engazonner (en hiver)
- Aide à la petite maçonnerie

Votre profil

Formation

Expérience :

Expérience antérieure souhaitée : jardinier

Savoir-faire :

Bonnes connaissances techniques horticoles

Savoir-être :

Sensibilité à la gestion écologique et au fleurissement

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Permis B et habilitations :

- Permis B obligatoire
- CACES apprécié (conduite d'engins)

Cycle de travail :

- Poste à temps complet 37h30 sur 5 jours
- Horaires de travail : 7h30/12h15 et de 13h15/16h30 , le vendredi 15h30 (de mars à novembre) 8h/12h15 et de 13h15 à 16h (de décembre à février)

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 15 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)